

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 01 avril 2021

Présents: Mmes Pizard Chantal, Dustour Peggy, Michaud Christine

Mrs Bregand Frédéric, Chenu Laurent, Gousset Jérôme, Signori Frédéric, Balloch Alexandre, Heuzebroc Franck, Lucereau Daniel

Absente excusée : HEINIGER Jessica

Secrétaire de séance : MICHAUD Christine

Début réunion 20H30

1/ Vote des Comptes administratifs (CA) et de Comptes de Gestion (CG) du Budget communal et du CCAS pour l'année 2020

Budget Communal 2020 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 31 573.32€
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 284 404.40 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	315 977.72 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
D Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	- 54 128.74€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	€
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 54 128.74
AFFECTATION	+ 315 977.72€
Affectation en réserves R1068 en investissement	+ 54 128.74 €
Report en fonctionnement R002	261 848.98€

Budget CCAS pour l'année 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 764.80 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 338.78 €
B Résultats antérieurs reportés	

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	+ 5 103.58 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
D Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	€
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement	0
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Report en fonctionnement R002	€ + 5 103.58 €

Après discussion entre les différents conseillers sur certains points à préciser, le premier adjoint fait procéder au vote sans la présence de M. le Maire :

Les deux CA sont adoptés à l'unanimité.

2) Vote des taxes locales 2021 :

En 2020, le taux de TFPB du Département était de 24,36%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2021:

Taxe	Taux 2020	Taux votés 2021
Habitation	10.00	supprimé
Foncière(bâti)	8,88	33.24
Foncière (non bâti)	15.34	15.34

3) Présentation des Budgets Primitifs (BP) 2021 :

Budget Communal 2021 :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Investissement</u>	322 268.74€	322 268.74€
<u>Fonctionnement</u>	346 445.00€	496 438.99€

Budget CCAS 2021 :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	3 225€	7 903.58€

Après discussion entre les différents conseillers sur certains points à préciser, M. le Maire fait procéder au vote :
Les deux BP sont adoptés à l'unanimité des présents.

4/ Délégations à M LUCEREAU

Dans le cadre de ses délégations pour le suivi du personnel communal et la surveillance du réseau d'eau, M le Maire propose de verser une indemnité à M LUCEREAU Daniel

Après délibération et à 9 VOIX Pour, le Conseil Municipal

ACCEPTE le versement d'une indemnité à hauteur de 2% de l'indice de référence soit 77.78€ brut mensuel.

5/ Rachat des emprunts auprès du Crédit Agricole

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de rachat de ces emprunt du Crédit agricole et après délibération, à l'unanimité

DECIDE de contracter un emprunt auprès du Crédit agricole de Franche-Comté dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 129 797.48€

Durée : 255 mois soit 21 ans et 3 mois

Taux : 1.09%

Périodicité : trimestrielle

Frais et commissions : 500€

Indemnités financières : 13 119.80€ prises en charge par la collectivité

6) Subventions 2021:

Suite aux sollicitations reçues par les associations locales,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

ACCORDE une subvention de 1500€ à la Batterie Fanfare pour l'année 2021.

ACCORDE une subvention de 2 800.00 € au CCAS d'Etrepigny

DIT que cette subvention sera versée en recette de fonctionnement au chapitre 74 du budget primitif 2021 du CCAS.

7/ Tarifs SIDEC 2021

Le SIDEC nous a fait parvenir les tarifs votés pour l'année 2021 :

- Maintenance informatique et logiciels : 2 512.50€
- Prestation E-Lum (maintenance éclairage public) : 1010.94€

8/ Questions diverses :

- Achat d'un défibrillateur, devis de 1500€. M Le Maire
- Condamnation des chambres de l'ancienne station d'épuration mise en place sur des terrains privés, coût estimé des travaux 2 000€.
- Une corvée aura lieu le 17 avril 2021 pour préparer le chantier de la Vierge.

Séance levée à 23h20.

Le secrétaire

Le Maire

